

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant Me Guillaume Wildhaber membre suppléant de la commission d'examen du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 15 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;

vu la démission de Me Nicholas Schaer ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Est nommé, en remplacement de Me Nicholas Schaer, membre suppléant de la commission d'examen du notariat pour la fin de la période législative 2017 à 2021 :

Me Guillaume Wildhaber, notaire à Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Art. 3 Le présent arrêté annule et remplace celui du 3 juillet 2017.

Neuchâtel, le 19 décembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND